

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 18 août 2017.

RÉSOLUTION

2017-180

SÉCURITÉ PUBLIQUE

GESTION DE LA SITUATION DE PERCÉ SUITE AUX TEMPÊTES DU 30 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017

SOUSSION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction d'un protocole de suivi du milieu aquatique, sa réalisation et son suivi sur une période de 5 ans sont exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) comme condition à l'émission de l'autorisation environnementale requise dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de protection des pêches du ministère des Pêches et des Océans (MPO) a revu le suivi proposé pour documenter la stabilité des aménagements et les effets du projet sur la faune et la flore;

CONSIDÉRANT QUE des études complémentaires visant la caractérisation de l'habitat du poisson doivent être réalisées et que ces études serviront à établir l'état de référence de la zone d'étude, conformément aux exigences des ministères (MPO et MDDELCC). Cet état de référence servira principalement à l'évaluation des impacts des travaux de recharge de plage sur l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a autorisé (résolution 2017-170) la Ville à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes spécialisées en environnement pour la réalisation des études visant la caractérisation de l'habitat du poisson dans l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre dans le délai fixé pour le dépôt des soumissions, soit celle de Pesca Environnement;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, mis sur pied par le directeur général en vertu d'un pouvoir délégué par le conseil municipal par le *Règlement numéro 419-2011*, a évalué l'offre;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a reçu les grilles d'évaluation et de pondération de l'offre complétées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE l'offre se qualifie, car elle a obtenu le pointage intérimaire d'au moins 70 points;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert par Pesca Environnement est de 39 536,45 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de Pesca Environnement au montant de 39 536,45 \$ taxes incluses.

Cette dépense est admissible aux subventions à recevoir en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique et de la part des différents intervenants concernés des paliers gouvernementaux fédéral et provincial et, en conséquence, elle sera assumée à même ces subventions.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire